

MANUTENTION

LES PALETTES ENTRETIENNENT LEURS VERTUS

Issu du bois, maintes fois réemployé et valorisé après usage, le support de manutention le plus utilisé au monde coche toutes les cases du bon élève en termes d'environnement. La profession, unanime, se demande quelle est l'utilité d'une écotaxe.



Ateliers du Bocage s'est spécialisé dans le reconditionnement de palettes sur mesure pour le secteur du bâtiment. L'activité, en croissance, lui a permis de créer quatre emplois depuis le début de l'année, en conformité avec ses statuts de coopérative d'utilité sociale.



Ne parlez pas de responsabilité élargie du producteur (REP) à un professionnel de la palette. Vous allez le mettre de mauvaise humeur. « Cette écotaxe risque de détruire un système vertueux, fondé sur le réemploi d'un emballage issu de ressources naturelles, réparé plusieurs fois au cours de sa vie, qui, de plus, est recyclé lorsqu'il ne peut plus l'être. Nous n'avons rien contre la REP, mais aller détraquer un système qui s'est mis en place naturellement et qui fonctionne bien depuis plus de trente ans, c'est à la fois un non-sens économique et une erreur environnementale », dénonce l'un d'eux.

Les chiffres sont éloquentes. En France, d'après l'étude Xerfi, réalisée en 2023 sous l'égide de la Commission palette de la Fédération nationale du bois (FNB), et portant sur l'année 2022, les palettes reconditionnées, c'est-à-dire réparées pour être réinjectées dans le circuit, représentaient près des deux tiers de toutes les palettes mises sur le marché. Ce qui donne

87,5 millions d'unités sur un total de 144,9 millions, le complément étant constitué de palettes neuves, soit un taux de réemploi de 63% très exactement. En comptant les palettes réemployées par les opérateurs économiques sans passer par les reconditionneurs, ce taux monte à 77%!

« Nous sommes très au-dessus du taux demandé par le règlement européen sur les emballages et leurs déchets, qui fixe un quota de 40%, explique Christophe Bénéton, le président du pôle emballage bois à la FNB. Nous ne comprenons pas pourquoi l'État veut légiférer pour nous imposer des taxes alors que nous sommes déjà de très bons élèves. » Et d'ajouter : « Qui plus est, cela risque de créer des distorsions de concurrence avec certains de nos voisins européens ». Il cite le cas de la Belgique, véritable plateforme logistique européenne, qui s'est abstenue d'instaurer une quelconque écotaxe. Si la profession s'inquiète de l'évolution de la réglementation, pour le moment,

rien n'est décidé : qui devra payer – le metteur sur le marché, le fabricant, le loueur... – combien et encore quels seront les emballages assujettis ? Pour rappel, une palette en bois effectue quatre rotations par an, pour une durée de vie moyenne de huit ans.

Une standardisation réussie

Plusieurs raisons expliquent que le réemploi des palettes fonctionne aussi bien en France. Tout d'abord, il y a des raisons techniques. Elles sont liées à la standardisation autour de trois formats principaux : l'Euro (1 200 x 800 mm), l'Industrie (1 000 x 1 200 mm) et, dans une moindre mesure, la demi-palette (800 x 600 mm). Or, qui dit standardisation dit aussi des conditions de stockage plus aisées, la possibilité de massifier les retours et de simplifier la logistique. Soit tout ce qui manque justement aujourd'hui aux conditionnements primaires confrontés à la même problématique. Léa Charron, la responsable de la commission palettes à la FNB, le rappelle : « Nous sommes sur des flux BtoB, réalisés par des acteurs qui ont l'habitude de la collecte. De plus, c'est un emballage qui se répare facilement, ce qui n'est pas le cas de tous les emballages professionnels ».

Un deuxième facteur expliquant ce succès tient à l'organisation d'une filière composée de métiers ultra-spécialisés et très complémentaires. Il est vrai que l'écosystème palette, vu de l'extérieur, est unique dans l'emballage. Il comprend des fabricants, des reconditionneurs, des recycleurs et toute une série d'acteurs liés aux services comme les loueurs ou les sociétés spécialisées dans la relocalisation. Si les premiers, à l'instar des trois leaders du secteur que sont Chep, LPR et IPP proposent aux industriels un service « tout compris », les deuxièmes, à l'image de Paki, Opalean ou Magic-Pallet, jouent davantage un rôle de facilitateurs. Grâce à eux, les industriels disposent de palettes Europe quand ils en ont besoin. « Toutes ces entreprises ont construit, chacune dans son domaine, des modèles économiques très rentables. Car la palette est un produit à faible valeur ajoutée qui oblige le professionnel à aller chercher la performance dans les processus de production, la logistique et les prix », commente Jean-Philippe Gaussorgues, le directeur des ventes pour l'Europe du Sud chez PGS et président d'Epil France, l'organisme qui gère les palettes Europe.

Un exemple parmi tous ? Le reconditionnement. Autrefois comparée au commerce de produits relevant du statut de déchets, cette activité s'est fortement professionnalisée au cours des dix dernières années, portée aussi par la hausse du prix des palettes neuves durant les années Covid. Des entreprises comme Burban, qui réalise 115 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 650 personnes ou Epalia (83 millions

d'euros, 380 personnes), ont massivement investi dans l'automatisation et la qualité. D'autres comme Selva Group, PGS Group, Archimbaud diversifient leurs zones d'interventions et s'intéressent à l'amont de la filière, c'est-à-dire aux scieries, voire à l'exploitation forestière, pour assurer leurs approvisionnements en bois et améliorer leur structure de coûts. Si tout le monde s'accorde sur l'efficacité du modèle en place, reste toutefois une partie du parc, évalué à 60 millions de palettes, qui échapperait au réemploi.

D'aucuns estiment que c'est sur ce gisement que devrait se focaliser la réglementation. Sont concernées les palettes arrivant de l'étranger, celles adaptées au transport de produits aux dimensions hors-norme comme c'est souvent le cas dans le mobilier, le bâtiment ou l'industrie sans oublier la fameuse palette « perdue » que l'on retrouve sur le trottoir, possédant le format mais pas la qualité suffisante pour être réutilisée. La nature ayant horreur du vide, certaines entreprises n'ont pas attendu la REP pour les prendre en charge. Tel est le cas d'Ateliers du Bocage, une

coopérative d'utilité sociale implantée au Pin, dans les Deux-Sèvres. Il y a sept ans, elle s'est lancée dans la récupération et le reconditionnement des palettes sur mesure, utilisées pour le transport de menuiseries de fenêtres et autres volets roulants produits par les nombreuses entreprises de la région, comme K Line ou Mau-

gin. « La REP pourrait nous venir en aide uniquement pour financer la collecte qui demeure l'un des points critiques de notre système, autrement je crains que cela ne crée plus de problèmes que de solutions », observe Yves Hallaire, son directeur adjoint.

Le péril de la sur-réglementation

En parallèle, cette coopérative exerce une activité de fabrication. Aujourd'hui, elle reconditionne 20 000 palettes par an. Son objectif est d'atteindre 30 000 unités en 2026, puis 50 000 en 2030. Une fois reconditionnée, la palette est revendue aux mêmes producteurs de menuiseries. Avec les palettes neuves, cela lui rapporte 5 millions d'euros par an. Surtout, ce travail lui a permis, compte tenu de sa mission, d'employer une trentaine de personnes en rupture professionnelle ou familiale.

En France, on compte environ 500 spécialistes de la fabrication et du reconditionnement soit 12 500 emplois. « L'une des particularités de la palette, c'est la présence d'entreprises partout sur le territoire, souvent dans des zones sinistrées ou en friche, abonde Jean-Philippe Gaussorgues. À vouloir sur-réglementer on risque de les tuer en mettant en péril un vecteur d'intégration sociale et économique et des centaines d'emplois », conclut-il. ●

Tiziano Polito

« 200 MILLIONS,
C'EST LE NOMBRE
DE MOUVEMENTS
DE PALETTES PAR
AN EN FRANCE »